

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion en date du 13 septembre 2022

Le **mardi 13 septembre 2022**, le Conseil Municipal de la commune du GIVRE (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, en Mairie du Givre, à **19H00** sous la présidence de **Madame Lisabeth BILLARD, Maire de la commune du Givre.**

Membres du Conseil Municipal présents :

Mesdames et Messieurs Lisabeth BILLARD, Sven BRIGUET, Carole CAPPELLO-FORNET, Claudine DENIS, Monique LAULOM, Jennifer LIBAUD, Christelle MONTASSIER, Liliane PANTEIX, Jean-Baptiste PATARIN, Steven TRAVERS.

Membres absents et excusés :

Madame Anne POTIER donne pouvoir à Madame Jennifer LIBAUD, Monsieur Sébastien GREFFARD (excusé), Monsieur Joseph VEISSID (excusé).

Secrétaire de séance : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme secrétaire de séance, Monsieur Sven BRIGUET.

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du procès-verbal du 26 juillet 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h06.

Décisions de Madame le Maire :

- Signature du devis pour le site WEB chez RADIUS Design pour un montant de 3 144.00 € TTC
- Signature devis de Solutions. Com pour le transfert de la gestion de l'Hébergement 237.60 € TTC
- Signature devis chez DECOLUM Illuminations de Noël pour un montant de 856.80 € TTC
- Signature devis chez DISCOUNT du matériel concernant la voirie pour un montant de 905.56 € TTC
- Signature devis bancs et banquettes de 4 612.20 € TTC

Distribution du PCS à jour.

Principe d'échange de parcelle :

Achat parcelle à l'ANSONNIERE et vente aux COURRIERES

Rapporteur : Madame Le Maire

L'achat à l'Ansonnière et la vente aux Courrières sont une demande de la même personne.

Sur la VC3 nous avons un chemin communal qui relie la Templerie à Saint-Vincent-sur-Graon en passant derrière l'Ansonnière. En haut de ce chemin cela fait un Y, à gauche Saint-Vincent-sur-Graon et on se retrouve sur la D85 à droite la ferme de l'Ansonnière par un chemin privé.

L'actuel propriétaire souhaite le laisser à la commune. Attention, de la ferme au pont, il s'agit d'un autre propriétaire, pour l'instant ce chemin resterait privé.

En contrepartie le premier propriétaire (concerné par l'achat) aurait le passage derrière la lagune aux Courrières.

Les coûts occasionnés du fait de cet échange seront partagés entre les deux partis.

QUESTIONS DIVERSES :

PLACETTE :

Les bornages au niveau du projet de placette vont être faits.

Lutte incendie :

VENDEE EAU accepte la création des 3 poteaux incendie. Il faudra 1 mois à 1 mois et demi pour obtenir un devis.

Suite à la visite des plans d'eau naturels DU SDIS, les propriétaires concernés ont accepté le principe de réserve en cas d'incendie. Ils signeront une convention avec la Mairie après avis technique du SDIS.

Théâtre :

Le bureau d'architecte établit les besoins pour lancer prochainement le marché.

Madame Jennifer LIBAUD rappelle les données de juillet 2019. Il est évoqué une isolation du bâtiment par l'extérieur.

Dans le cadre des travaux un expert est venu inspecter la charpente. Il a été constaté des dégâts importants sur deux fermes.

Madame le Maire a décidé de prendre un arrêté de fermeture de l'ERP dès réception du compte-rendu de l'expert.

L'association de théâtre (AEP) ira sur la commune de Saint-Vincent-sur-Graon le temps que le bâtiment soit sécurisé.

Reconnaissance de catastrophe naturelle :

Concernant la reconnaissance de catastrophe naturelle, un courrier des habitants concernés doit être adressé en Mairie.

Suite à un entretien de Monsieur Sven BRIGUET avec les services de la préfecture en charge de ces dossiers, il a été conseillé d'attendre avant de clôturer les demandes. Les services de l'Etat précisent que c'est lors des gonflements de terres argileuses (quand les nappes se reforment) que les dégâts apparaissent. Une clôture de la demande peut être formulée pour novembre, voire décembre.


Madame le Maire clôture la séance du mardi **13 septembre 2022 à 20h51**.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

Le 25 octobre 2022 à 19h30

Le Maire, Lisabeth BILLARD




Thouin